

COVID-19: Mesures exceptionnelles mises en place sur le réseau VNF

Alors que **l'épidémie de Coronavirus** plonge le pays dans une crise sans précédent, dans la continuité des mesures prises par le Président de la République et le Gouvernement, Voies navigables de France met en place **plusieurs mesures** destinées à **respecter les restrictions de déplacements demandées**, à **préserver la santé de tous** et **concourir à limiter la propagation du virus**.

VNF concentrera ses efforts sur **la gestion hydraulique**, mission de service public indispensable à la sécurité des personnes et des biens, tout particulièrement dans un contexte hydrologique particulièrement tendu sur tout le territoire. La continuité de cette mission de service public doit pouvoir être assurée dans la durée.

Pour le transport de marchandises :

Sur le grand gabarit

A l'exception du Rhin, l'ouverture des installations pour la navigation commerciale pour le transport de marchandises est maintenue à ce stade mais sur une amplitude journalière réduite qui peut par ailleurs être légèrement différente d'un secteur à un autre. Ces mesures pourront évoluer en fonction de la situation.

Les directions territoriales de VNF concernées vous informent via notamment l'émission d'<u>avis à la batellerie https://www.vnf.fr/vnf/services/avisbat/</u>et via le site internet de VNF https://www.vnf.fr/vnf/alertes/mesures-exceptionnelles-mises-en-place-sur-le-reseau-vnf/

Concernant le Rhin, les installations restent ouvertes à ce stade comme habituellement. Néanmoins cette mesure pourra évoluer en fonction des décisions prises avec les autres États européens, notamment à l'issue du Conseil des ministres européens qui aura lieu le mercredi 18 mars.

Sur le petit gabarit

L'ouverture des installations pour la navigation commerciale pour le transport de marchandises peut être envisagée à la demande des transporteurs auprès des directions territoriales de VNF, selon les besoins et les capacités de VNF en cette période.

Ces mesures pourront évoluer en fonction de la situation.

Durant toute cette période de crise, la facturation et la perception de tous les péages sont arrêtés. Toutefois, à des fins statistiques, vous devez néanmoins continuer à déclarer vos chargements sur l'application VELI https://www.vnf.fr/veli/Login.html I

Échanges avec la profession

Un contact régulier est assuré avec les organisations professionnelles nationales représentatives pour échanger sur l'évolution des mesures prises.

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Se laver les mains très régulièrement ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Saluer sans se serrer la main ou s'embrasser;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- Porter un masque quand on est malade;
- Par ailleurs, veillez à maintenir un espace minimum d'un mètre entre vous et vos interlocuteurs.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



officiel).









très régulièrement dans son coude à usage unique éviter les embrassades on est malade.

Pour toute information relative au coronavirus, vous pouvez contacter le 0800 130 000 (numéro